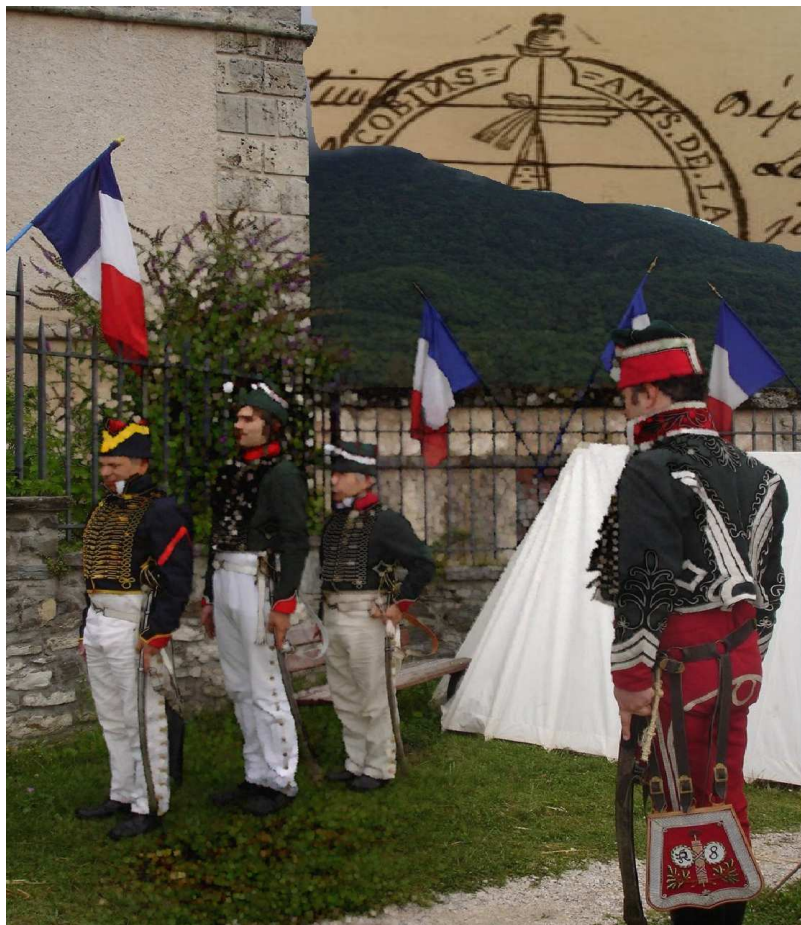


APERCUS DE LA REVOLUTION EN DAUPHINE



En 1369, le Dauphiné est rattaché au royaume de France, dont il constitue une des marches. Cette province, pays sans unité géographique, est limitée au nord par la Savoie et le Bugey, au sud la Provence, à l'ouest le Vanetinois et le Viennois qui plongent dans le Rhône et à l'est par la montagne. A la veille de la Révolution plus de 2/3 des habitants habitent à la campagne. Malgré cela, une intense activité artisanale anime les villes et villages, travail du bois, papeteries, moulinage de la soie. Le Dauphiné, sans être une région industrialisée, n'en est néanmoins une région fortement marquée par un fort taux de proto-industrialisation.

La région compte de nombreuses manufactures métallurgiques, de toiles de coton à Voiron, les papeteries de Montgolfier en Ardèche, de ganterie et de quincaillerie à Grenoble. Cette proto-industrie est dû à des nobles, comme les Barral et les Marcieu, mais elle contrôlée, ainsi que la vie économique par des grandes familles de négociants roturiers, comme les Dolle, les Rabby et les Périer. Malgré la présence d'une main d'œuvre laborieuse ouvrière, le Dauphiné ne connaît pas de véritables révoltes ouvrières hormis l'apparition de mouvements revendicatifs violents. Grenoble est une cité comprenant 23 000 habitants, dont une forte majorité de gens exerçant de petits métiers : couturiers, tisserands, domestiques.

L'intendant Fontagnieu voit dans les ouvriers des usines métallurgiques des sortes de gens extrêmement mutins, tandis que les conditions de vie miséreuses et effroyables des tisserands de Voiron¹ peuvent prédestiner une partie du peuple Dauphinois aux luttes révolutionnaires, sociales et démocratiques à venir.

Lorsque que les événements révolutionnaires arrivent, la société française est un monde immobile où aucune progression n'est possible depuis 1784 notamment, “ *les chemins sont fermés de toutes parts* ” écrit Barnave.

L'Isère est le berceau de la Révolution Française.

Afin de comprendre et découvrir la Révolution en Isère et en Dauphiné, voici réunis les cours donnés à l'Université Tous Ages de l'Université Lumière Lyon II, à l'antenne de la Verpillière.

Jérôme Croyet

Docteur en histoire

Président-fondateur de la S.E.H.R.I.

¹ Les boutiques des tisserands sont souvent sous le sol, presque toujours humides et malsaines, contribuant, avec un labeur dur, à ruiner la santé de ces travailleurs.

COURS DONNES A L'U.T.A. DE LYON II – LA VERPILLIERE

Jérôme Croyet

Docteur en histoire

Président-fondateur de la S.E.H.R.I.

La journée des Tuiles et le triomphe de la bourgeoisie éclairée

Grenoble possède, comme Dijon, un parlement jaloux de ses franchises provinciales. A partir de 1786, l'administration royale s'efforce de réduire le rôle des parlements qui s'opposent à son projet de réforme fiscale au profit. Face aux réformes de la justice de Lamoignon et à la mise en place d'un pouvoir centralisé, le parlement de Grenoble, le 21 avril 1788, menace le souverain de faire sécession. Le 9 mai, il refuse d'enregistrer les nouveaux édits qui prévoient l'abaissement du nombre de parlementaires de 72 à 46. De même, il refuse d'enregistrer l'édit réduisant ses attributions judiciaires au profit des grands bailliages et celui donnant le droit au roi de créer des impôts provisoires sans que le parlement puisse faire de remontrances. Le lendemain, le lieutenant général en Dauphiné fait enregistrer les édits et fermer le parlement. Réunis à l'hôtel de Bérulle, le 20 mai, les magistrats dénoncent les ministres du roi comme despotes. L'autorité royale réagit par l'envoi de lettres de cachet à leur rencontre. Arrivant à Grenoble, la nouvelle fait rapidement le tour de la ville. A l'agitation des avocats et des hommes de loi, au nombre de 542, succède celle de la rue. Le samedi 7 juin 1788, jour de marché à Grenoble, le tocsin sonne. Pour empêcher les membres du Parlement de Grenoble d'obéir aux lettres de cachet de Louis XVI, qui les exilent hors de la ville, la foule dépave les rues, grimpe sur les toits et lance des tuiles sur les régiments de Royal Marine et Austrasie. 20 militaires meurent ainsi que deux émeutiers. Le second bilan est plus lourd, c'est le début de la fin de l'Ancien Régime. Parmi les rangs du Royal Marine, cantonné à Grenoble et habillé d'un uniforme blanc aux revers bleus et parement blancs, qui se jour là essuie les jets de pierre de la foule grenobloise, se trouve le sergent major Bernadotte, qui sera ministre de la Guerre et 1799, maréchal de France et 1804 et roi de Suède en 1810.

En réaction à l'action royale, dès le 14 juin, à l'hôtel de ville de Grenoble, 9 ecclésiastiques, 33 nobles et 59 membres du Tiers Etat adoptent le triple vœu préparé par l'avocat Jean Joseph Mounier :

- le rétablissement du parlement de Grenoble dans tous ses droits.
- la convocation des Etats provinciaux, suspendus depuis 1628, et le doublement du Tiers.
- la convocation des Etats généraux pour aider le roi à remédier aux problèmes du royaume, donc qui doivent jouer plus qu'un rôle consultatif.

Dès lors les villes et les bourgs du Dauphiné sont invités à envoyer des représentants à Grenoble afin d'étudier la manière de sauvegarder les libertés de la province. Informé de cette réunion, le roi la déclare illégale. Les 491 députés quittent Grenoble et se rendent à Vizille, où l'industriel Claude Périer, un des principaux capitalistes de la province, met à leur disposition son château, où la réunion se tient le 21 juillet 1788. A l'unanimité, les députés dauphinois approuvent un arrêté final, qui, s'il est révolutionnaire parce qu'il s'oppose au pouvoir royal et propose des idées nouvelles, n'en est pas moins par certains points conservateur voire réactionnaire puisqu'il va à l'encontre des avancées gouvernementales et étatiques établis par l'administration centralisée royale qui est jugée despotique : condamnation de l'organisation judiciaire de Lamoignon, rétablissement des états de Dauphiné mais dans une forme plus démocratique et surtout intérêt national qui est placé au dessus du particularisme régional.

Dans l'Ain voisin, la condamnation de l'organisation judiciaire de Lamoignon, durant l'été 1788, est le fait de la noblesse et des juridictions bugistes et gessiennes.

Necker, qui remplace Loménie de Brienne, approuve les revendications dauphinoises, dès le 2 août, Louis XVI, après avoir rétabli les Etats provinciaux, annonce la convocation des Etats Généraux. Du 10 au 28 septembre 1788, une Assemblée consultative des droits ordres du Dauphiné siège à Romans où elle travaille à un projet de Constitution à soumettre au roi. Le 19 octobre, les parlementaires grenoblois rentrent solennellement en ville. Du 1^{er} décembre 1788 au 16 janvier 1789, après 160 ans d'interruption, les Etats du Dauphiné siègent pour élire les députés du Dauphiné aux Etats Généraux : 4 membres du clergé, 8 membres de la noblesse et 12 membres du Tiers, dont Mounier et Barnave. Tous sont des notables. Ces députés sont envoyés à Versailles avec des directives ; il leur est fait défense de délibérer par ordre, obtenir le vote par tête et volonté de doter la France d'une Constitution garantissant le droit du roi et la protection de ses sujets. Si les notables et leurs pouvoirs étaient au centre du jeu politique, la victoire des parlementaires grenoblois s'est fait avec le soutien indispensable du peuple qui, malgré son aide à cette bourgeoisie avide de pouvoir, est écarté des élections de 1788 et 1789.

En effet, le ralliement des bourgeois dauphinois à la Révolution n'est pas humaniste, bien qu'ils puissent vouloir se soucier du cas des classes laborieuses, c'est avant tout à leur carrière qu'ils pensent. C'est pour conquérir les places dans l'administration ou l'armée et pour conquérir le pouvoir, ou une partie de celui-ci, sur la classe dirigeant composée par le clergé et la noblesse, que cette bourgeoisie se met en action, s'appuyant sur le peuple mais très souvent sourd à ses appels. En effet, pour cette bourgeoisie " *une propriété en fonds de terre devrait toujours être la véritable base du droit de cité* ", écrit Mounier, reléguant dans les classes inférieures les non propriétaires et les laborieux, mais regroupant dans une même classe les propriétaires nobles comme roturiers, l'élitisme ne doit plus se fonder sur le sang mais sur la propriété. En effet, le 9 janvier 1789, les Etats du Dauphiné décident d'ajouter au mandat de leurs députés celui d'obtenir le versement d'une indemnité aux possesseurs de fonds nobles qui

viendraient à perdre leurs privilèges. Cette motion crée une vive émotion dans toute la province, créant dans la région deux camps, celui des notables de Vizille, plutôt modéré à l'image de Mounier, se basant sur la propriété, et celui des démocrates, réunis à St Marcellin, à l'appel de la municipalité de la ville le 15 mars et qui refusent ce principe d'indemnité².

A Paris les députés du Dauphiné se tiennent au mandat confié à eux par leurs électeurs, le 20 juin, Suite à un discours de Mounier, le serment du Jeu de Paume est prêté et le 29 juin, suite aux efforts de l'archevêque de Vienne Franc de Pompignan, la majorité du clergé se réunit au Tiers. Cette attitude réhausse le prestige des Dauphinois à l'Assemblée et le 3 juillet, Franc de Pompigna est élu président de l'Assemblée et Mounier, un de ses six secrétaires. Toutefois à Paris, Mounier fait rapidement figure de modéré. En effet, en voulant limiter au minimum les prérogatives royales, les Dauphinois, très en avant du combat politique en 1788, campent sur leurs positions vis-à-vis des avancées politiques des patriotes qui entraînent l'acceptation par Louis XVI de la Déclaration des Droits de l'Homme, le 28 septembre 1789. Mounier, chef de file des modérés dits monarchiens, ne pouvant stopper les avancées révolutionnaire quitte Paris le 10 octobre pour revenir à Grenoble dans l'espoir de réunir les Etats du Dauphiné à ses vues et faire pression sur l'Assemblée. Mais cette tentative est sans compter avec les événements qui ont transformés le visage du Dauphiné. En effet, le 15 juillet 1789, la ville de Grenoble apprend le renvoi de Necker. Rapidement, cette nouvelle fait craindre à un complot aristocratique, tramé pour perdre les acquis de la Révolution. Le jour même, pour éviter une émeute, des notables de la ville convoque une assemblée des trois ordres afin de prendre des dispositions pour défendre les décrets de l'Assemblée mais aussi " protéger les biens et les propriétés " ³. On crée une milice bourgeoise.

Le 25 juillet 1789, le Dauphiné, comme la Bresse, est en émoi. En effet, le 27, des rumeurs venant du Bugey se propagent dans le Viennois, des brigands se propageraient pour piller la Franche Comté puis le Dauphiné. L'alarme se propage en direction de Lyon et le long de la vallée de l'Isère. En trois jours, les villes de la Tour du Pin, Bourgoin, Grenoble, Tullin et Gap sont sur le pied de guerre. La population s'arme. La méfiance frontalière envers les Savoyards agit, 20 000 d'entre eux seraient prêts à tout exterminer. Rapidement, la crainte envers les brigands, après démentie, se transforme en mouvement anti nobles. Ces derniers sont accusés, à Bourgoin, de vouloir détruire le Tiers en bernant le peuple. De nombreuses violences contre les châteaux mais aussi les terriers, symboles fort du pouvoir féodal, ont lieu entre Pusignan, Terrebasse et Dolmieu, 80 châteaux sont visités et ont leur terriers enlevés, tandis que 9 sont incendiés. A Paris, lorsque les députés dauphinois apprennent ces actes, ils recommandent à la Garde Nationale venue de Lyon de disperser les manifestants la baïonnette au canon. La répression est sévère, des listes de suspects sont dressées et 103 émeutiers sont arrêtés.

L'aube démocratique

De retour en Dauphiné, Mounier qui cherche à renforcer le pouvoir royal, en fondant une société philanthropique qui appelle à corriger les erreurs de la liberté. De son côté, Michel Servan, un des fondateur de la société populaire de Grenoble, exprime ses idées de réformes du milieu dauphinois dans une brochure, Adresses aux amis de la paix, largement diffusée, dans laquelle il dénonce l'attitude négative des privilégiés dauphinois et privilégie une relation Roi - Assemblée, donc le maintien de la Constitution. Cette société, profitant de la liberté de la presse, publie dès novembre 1789 une feuille intitulée La Vedette des Alpes qui devient Sentinelle de la Liberté. Mounier lance une offensive politique contre les aristocrates mais aussi contre les patriotes. Mounier qui ne peut que constater l'évolution patriotique des citoyens, il émigre le 22 mai 1790, emmenant avec lui toutes chances d'installation de la Contre-Révolution en Dauphiné.

Durant l'année 1790, se mettent en place les municipalités et les départements et se structurent les gardes nationales. C'est aussi le temps des grands rassemblements fédératifs, à Paris, mais aussi à Lyon et en Dauphiné, désormais partagé en trois départements, la Drôme, les Hautes Alpes et l'Isère. Les fêtes de la fédération dauphinoise ont lieu, dès le 29 novembre, à Etoile, un bourg proche de Valence, à Valence en janvier 1790 où à Grenoble le 11 avril. Ces fêtes fraternelles rassemblent un public nombreux, 12 650 gardes nationaux sont à Etoile et 12 000 autres, représentants 100 000 d'entre eux sont à Valence.

La vente des biens nationaux, partie de la Constitution Civile du Clergé, permet une large redistribution des richesses du clergé à la bourgeoisie qui en profite principalement, 5 607 biens ecclésiastiques sont mis en vente et 12 848 biens de seconde origine le seront plus tard⁴. De même, le serment des prêtres est très largement suivi comme dans l'Ain voisin, où 662 prêtres sur 762 jurent. Au même moment se mettent en place les premières sociétés populaires, aux mains des bourgeois de 1789.

La Garde Nationale

C'est durant ces premières années de la Révolution que ce met en place en Dauphiné, comme dans toute

² Cette réunion des trois ordres du bailliage de St Marcellin bien qu'interdite ne laisse pas moins demeurer de grandes divergences chez les révolutionnaires dauphinois de 1789.

³ Bourde (Olivier) : " La Garde Nationale de Grenoble entre l'été 1789 et octobre 1793 " in " *Autour des mentalités et des pratiques politiques sous la Révolution Française* ", 112^e congrès national des sociétés savantes, Lyon, 1987.

⁴ Lors de la vente de ces biens, le patrimoine nobiliaire réussit à sauvegarder son existence sauf en Trèves.

la France, les Gardes Nationales. Les premières milices nationales, ou milices bourgeoises, apparaissent dans la région dès le mois de juillet 1789. Ces Gardes Nationales ont pour but de défendre les idées révolutionnaires mais aussi les propriétés. La Garde Nationale de Grenoble est créée le 15 juillet 1789, sous le nom de milice citoyenne de Grenoble. Elle est le fruit de la réunion des notables et vise à éviter le retour du despotisme mais aussi à limiter les risques de l'anarchie. Son règlement, rédigé par la bonne bourgeoisie de la ville est adopté le 22 juillet. Son recrutement, basé sur l'intérêt et les disponibilités qu'on les possédants à pouvoir effectuer un service armé, évince de fait de la Garde Nationale les plus pauvres qui sont ceux à surveiller. De fait sur une population de 21 000 habitants, seulement 2 280 servent dans la Garde Nationale. Il s'agit essentiellement de propriétaires et d'artisans : "seuls les citoyens intéressés au système de la propriété sont enrôlés"⁵. Malgré ce recrutement élitiste⁶, elle s'avère rapidement incapable de remplir son rôle, ce qui amène la municipalité à la réorganiser les 25 août et 13 octobre 1789, par l'adoption de nouveaux règlements qui induisent plus de discipline. Dès sa création et jusqu'en octobre 1793, la Garde Nationale va souffrir d'un grand manque d'armes. Avec la loi du 14 octobre 1789, toutes les Gardes Nationales du royaume sont uniformisées, même règlement, même tenue. Elles ne sont plus organisées dans le cadre communal mais dans le cadre cantonal. Toutefois, par l'importance de la ville de Grenoble, sa Garde Nationale reste soumise à l'autorité municipale. Avec la déclaration de la guerre, le 20 avril 1792, la Garde Nationale de Grenoble, comme beaucoup d'autres, connaît de graves difficultés à réunir suffisamment d'hommes et d'armes, puisque le peu d'armes réunies partent avec les volontaires.

Alors que tout semble calme et qu'en Bresse, à Bourg, certains notables issus de la bourgeoisie voient la Révolution déjà finie, la fuite de Louis XVI, ou du moins son enlèvement (théorie prônée par l'Assemblée) remet en cause ce principe. La nouvelle est apprise à Gap par une lettre du député Fantin des Odoards écrite le 21 juin 1791. Dès le lendemain, le député Grand de Champronnet se charge d'avertir le directoire du département des Hautes Alpes. La théorie de l'Assemblée dupe les habitants du département. Personne ne pense que le roi a pu vouloir se sauver seul. Ce n'est que le 24 juin à 11 heures du soir que le directoire du département enregistre officiellement l'annonce de la fuite du roi par un courrier du ministre de la Justice. Il en arrête l'expédition aux différents districts du département qui l'expédient à leur tour aux municipalités à l'aide de cavaliers. L'administration du département des Hautes Alpes prend un arrêté ordonnant la délivrance de cartouches et la mise en état de mobilisation des gardes nationaux. Dès le lendemain, certaines municipalités comme celle de Tallard, réagissent en demandant des armes pour "défendre la partie"⁷ et le 27, toutes les gardes nationales sont sur pied, gardant, dans le district de Briançon, toutes les voies de communication avec le Piémont et la Savoie.

La guerre et le pas républicain

L'influence de troupes en Dauphiné, au cours de l'automne 1791, suscite des incidents entre volontaires nationaux et troupes de ligne, voir même entre soldats citoyens politisés et officiers favorables à l'Ancien Régime, tentés par l'émigration. A Grenoble, comme dans le Bugey voisin, la crainte d'une invasion d'émigrés rassemblés à Chambéry et de troupes sardes se fait jour. Le peuple prend fait et cause pour les soldats en demandant, de concert avec la municipalité, la dissolution des régiments ou leur renvoi.

La déclaration de la guerre, le 20 avril 1792, met le Dauphiné en première ligne puisqu'il est directement, comme l'Ain, menacé d'une invasion piémontaise. Dès l'automne 1791, des bataillons de gardes nationaux volontaires, plus connus sous le nom de volontaires, sont mis en place dans toute la France. Durant la période 1791-an II, le Dauphiné lève 27 de ces bataillons, 6 pour les Hautes Alpes, 10 pour la Drôme et 11 pour l'Isère. Si les premiers bataillons, issus des gardes nationaux sont composés de volontaires, armés et équipés à leurs frais les suivant sont composés de véritables volontaires pas forcément issus des gardes nationales et très souvent équipés et armés par des dons.

Le 17 juillet 1792, le directoire du département des Hautes Alpes publie l'acte du corps législatif, du 12, qui déclare la partie en danger. Le Dauphiné répond d'une manière enthousiaste à la levée, comme dans le Bugey, la Savoie constituant un danger mobilisateur.

En 1792, le peuple, la société populaire des Bonnets rouges et la municipalité se montent très hostiles aux riches bourgeois de la ville et aux aristocrates. Avec la déclaration de guerre, l'exaltation patriotique et la tension politique s'accroissent à Grenoble. L'ancien président de la société populaire, Aubert Dubayet, doublée par les désirs démocrates du peuple, rejoint les feuillants alors que la municipalité, sous la pression populaire, prend des mesures contre les aristocrates et les prêtres réfractaires. L'hostilité au pouvoir royal s'affirme. Comme à la société populaire de Bourg, un an plus tôt, l'idée de la déchéance royale est formulée dans les sections grenobloises et reprise par la municipalité. Si le dynamisme révolutionnaire s'accélère en Dauphiné, le Bas-Dauphiné voit naître une anti révolution de masse, qui se manifeste par une rébellion contre la richesse et le pouvoir local. En novembre 1792, le département de la Drome écrit aux sociétés populaires pour l'inviter à faire cesser cette insurrection

⁵ Bourde (Olivier) : "La Garde Nationale de Grenoble entre l'été 1789 et octobre 1793" in "Autour des mentalités et des pratiques politiques sous la Révolution Française", 112^e congrès national des sociétés savantes, Lyon, 1987.

⁶ 87% des postes d'officiers sont tenus par des avocats, des rentiers ou des négociants, et 60 à 70% du recrutement est issu du monde de l'artisanat et de la boutique.

⁷ Lettre des officiers municipaux de Tallard, 25 juillet 1791. A.D. Hautes Alpes L158.

populaire, funeste à la liberté. Dans les milieux modestes, la révolution est perçue comme la cause de la détresse frumentaire et économique.

Les élections à la Convention, en septembre 1792, permettent au Dauphiné de changer ses députés. Si ces derniers sont relativement modérés, notamment dans les Hautes Alpes, ils n'osent pas contredire, toutefois, ouvertement les montagnards que sont Amar, Génissieu et Jullien. A Grenoble, la nouvelle de la déchéance de Louis XVI est accueillie avec enthousiasme, bien que la municipalité, élue en septembre, soit modérée. A cette époque, le département de l'Isère, comme celui de l'Ain et du Rhône, est parcouru par un commissaire du ministre Roland, le curé Laussel, et son ami le patriote savoisien Caffé, rédacteur du journal de Lyon, afin de répandre des principes républicains et égalitaires.

A partir de mars 1793, le Dauphiné voit arriver les premiers représentants du peuple en mission.

Le petit fédéralisme dauphinois

L'insurrection d'une partie de la ville de Lyon contre sa municipalité et l'arrestation des députés Girondins à Paris, entraînent une réaction de la province, surtout dans le Midi et en Normandie, contre le pouvoir centralisateur parisien. Dès le 8 juin, une assemblée des autorités constituées et des présidents, secrétaires et commissaires des sections se tient dans la salle du Conseil Général du département de l'Isère à Grenoble. Cette assemblée de crise, alarmée par les événements parisiens, décide de convoquer des députés des communes pour délibérer en commun. Le 14, c'est au tour du département des Hautes Alpes, en permanence depuis le 3 mai, de convoquer une pareille assemblée. Des sympathies fédéralistes se font jour en Drôme, en Isère mais aussi dans l'Ain tandis que les Hautes Alpes, qui appuient l'activisme des fédéralistes marseillais, envoient à la Convention une lettre en juillet, où elle dénonce l'action des factieux qui emprisonnent les députés mais critique aussi le manque d'audace des députés et du peuple parisien. Le département des Hautes Alpes se place ainsi loin des extrémités, évitant de trop se mouiller. En Dauphiné, la présence, à Grenoble, à partir de juin 1793, des représentants Albitte, Dubois Crancé, Gauthier des Orcières qui, par leurs appuis sociétaires et leurs épurations des autorités constituées permettent à la région de ne pas sombrer dans le fédéralisme armé, assure une base arrière stable à l'armée des Alpes. Malgré un engagement partiel du département de l'Isère dans le fédéralisme, le 21 juin 1793, Dubois Crancé, Gauthier des Orcières et Albitte retournent la situation, le 27, en confirmant la coalition des départements comme un complot. Le 11 juillet, les représentants Gauthier des Orcières et Dubois Crancé avertissent les départements de l'Isère et des Hautes Alpes des risques encourus à faire méconnaître la Convention et à se rebeller : être déclaré traître à la patrie et être traité comme tel. Les menaces, comme dans l'Ain, sont efficaces et dès le 6 août, les déclarations des administrateurs des Hautes Alpes, sont plus nuancées. Dans ce département, les réorganisations des représentants Dherbès la Tour et Beauchamp, mettent un terme à la crise fédéraliste.

A partir de l'automne 1793, la ville de Grenoble accueille le tribunal militaire de l'armée des Alpes Ce tribunal est presque exclusivement composé de juges venant de l'Ain. Sa surveillance s'étendant provisoirement sur toute l'armée des Alpes. Si le siège du tribunal est à Grenoble, sa zone d'action couvre six départements⁸. Une journée au tribunal militaire est bien réglée : sur une réquisition de l'accusateur public, le président convoque pour le lendemain matin les accusés dans la grande salle de justice de Grenoble. Le jury de jugement est composé de dix militaires répartis en sept colonnes. La première colonne regroupe deux officiers supérieurs, la seconde deux capitaines, la troisième deux lieutenants, la quatrième deux sous-lieutenants, la cinquième deux sergents, la sixième deux caporaux et la septième six canonniers. Les sanctions sont très souvent exemplaires : le 6 prairial, un sergent de la 1^{ère} compagnie du 8^e bataillon de volontaire de l'Ain, qui à insulté un factionnaire alors que son bataillon passait à Grenoble est condamné à 4 ans de prison.

Du peu de Terreur et de réaction thermidorienne

Très favorable au Gouvernement Révolutionnaire et aux mesures sociales et démocratiques de l'an II, le Dauphiné échappe à la répression et à la Terreur. De même, la défiance de la région envers la région lyonnaise, amène le Dauphiné à jouer le rôle principal de fournisseur de l'armée des Alpes en armes, équipement et vêtements aux troupes. Le 29 frimaire an II, Claude Périer fonde une société pouvant assurer la fabrication annuelle de 15 000 à 20 000 fusils à Grenoble, tandis que les forges de Rives assurent l'approvisionnement des entreprises nationales. De même une fonderie de canons installée à Valence produit, en l'an II, 60 pièces par mois en emploi 251 ouvriers. Toutefois, les autorités, avec l'aide des représentants du peuple en mission et des sociétés populaires, notamment de la Drôme, mettent plus de zèle à l'arrestation des suspects et à la poursuite des prêtres réfractaires. Cette Terreur s'atténue dès le départ des représentants Albitte et Laporte, de Grenoble, le 7 juillet 1793. Toutefois, à la chute de Robespierre, les prisons de Grenoble sont pleines. C'est sans violence et progressivement que s'effectue, au cours des mois suivant thermidor, que le changement politique s'effectue. Cette période est aussi marquée par la libération des détenus et par l'annulation, par le représentant Gauthier des Orcières, en novembre 1794, des listes de proscription établies par Amar et Merlino.

⁸ Ain, Mont Blanc, Isère, Bouches du Rhône, Hautes et Basses Alpes.

Les sociétés populaires

Les sociétés populaires sont des "lieux privilégiés d'acculturation politique, les sociétés révolutionnaires forment très tôt ce vaste laboratoire où s'expérimentent le langage, les pratiques, les représentations de la démocratie directe : l'identification de l'individu au citoyen, l'apprentissage du discours égalitaire, le travail de l'unanimité, le règne de l'opinion"⁹. En France comme dans le Dauphiné, "les clubs sont devenus l'emblème du patriotisme, le lieu par excellence où s'affirme et se donne à voir l'adhésion aux décrets de l'Assemblée nationale"¹⁰.

Les premières sociétés populaires à voir le jour en Dauphiné sont celles de Grenoble et de la Mure. Les premières sociétés fondées le sont aux chefs lieux d'arrondissement. Au niveau de l'implantation des sociétés populaires, la présence d'une loge maçonnique est alors primordiale dans les premiers temps de la révolution. En effet, là où se trouvait une loge maçonnique, apparaît assez rapidement une société populaire, comme pour confirmer une habitude sociale, une transmission des mentalités d'un lieu humaniste clos à une assemblée généralement ouverte.

Elles seront en Isère jusqu'à 79, très majoritairement fondées en l'an II (84% d'entre elles). La Drôme est de loin, même au niveau national, le département possédant le plus de sociétés populaires, avec 267 d'entre elles tandis qu'en Hautes Alpes elles ne sont que de 52. L'Isère se caractérise aussi par la présence d'une société de femmes à Grenoble, comme le cas se trouve à Dijon, mais aussi une société de jeune, dans la même ville, comme c'est aussi le cas dans l'Ain à Bâgé. Ces cas sont uniques dans la région.

Les sociétés des Grenoble sont au nombre de trois, celle des Amis de la Constitution, fondée en 1789 et sous l'influence de bourgeois comme l'avocat Servan¹¹, juriste de la génération des encyclopédistes et correspondant de Voltaire et Rousseau, d'Aubert Dubayet et d'Amar. Institution charitable, elle devient au printemps 1790, une société politique affiliée aux Jacobins de Paris. Celle des monarchistes, fondée en 1790, dénommée, société des Amis du peuple et enfin celle en avance pour son temps, puisque fondée en 1791, des ouvriers peigneurs de chanvre du faubourg Très Cloîtres, connue sous le nom d'Association des Cardinaux ou des Bonnets Rouges, ancêtre des sociétés populaires des sans-culottes qui fleurissent dans le sud ouest en l'an II. Cette société populaire forme une compagnie, appelée compagnie de la mort. Ses membres sont armés de faux, et sont coiffés d'un chapeau dont le bord est retroussé en avant au moyen d'une cocarde portant deux os en croix surmontés d'une tête de mort. Cette compagnie, bien qu'impressionnante, se refusait à tout acte de violence envers les aristocrates et se contentait de manifestations à leurs égards.

La société des Amis de la Constitution de Grenoble possède un large éventail de correspondant dans toute la France. Si la vallée du Rhône est privilégiée, la société grenobloise communique aussi beaucoup, de janvier 1790 à avril 1791, avec le sud ouest et le grand nord. En 1789-90, l'admission à la société des Amis de la Constitution de Grenoble est sélective, la cotisation est plus élevée que le cens électoral. Les réunions se tenant à l'église des Jacobins, sont hebdomadaires. En 1791, cette société qui fait figure de rouage administratif est débordée par celle des Bonnets rouges, qui s'en prend, en 1792, aux aristocrates et aux riches bourgeois de la ville. En septembre 1793, la société populaire de Grenoble se réorganise. Elle change de nom et adopte un nouveau règlement. Il exige désormais des candidats une profession de foi républicaine. Ses objectifs sont aussi revus, maintenir la liberté et l'égalité, propager le patriotisme, inspirer l'amour de la patrie, travailler à l'affermissement de la République et correspondre avec les autres sociétés populaires. Durant ses séances, la salle est aménagée de manière à différencier les catégories : militaires, adhérents, correspondants. Deux commissaires sont chargés de la police. Dès octobre 1793, l'administration du département envoie deux de ses membres aux séances. Le 17 février 1794, un nouveau règlement est adopté, désormais les candidats doivent exposer par écrit les services qu'ils ont rendu à la chose publique. La condamnation des hébertistes, en mars 1794, entraîne une nouvelle réorganisation de la société et l'apparition d'un bataillon de l'Espérance pour enrôler les jeunes. Après la chute de Robespierre, le 21 thermidor an II, la société de Grenoble demande à ses anciens membres, exclus, de venir se justifier. Malgré ses efforts, la société voit rapidement diminuer son prestige.

La société de Romans comprend dans ses membres les plus actifs, en 1791, un ami de Servan, Marc Antoine Jullien, membre de la société des Jacobins de Paris et secrétaire de la société de Romans durant l'été 1791. Jullien, aide commissaire à l'armée des Pyrénées, fréquentera assidûment la société populaire de Toulouse et deviendra, en 1793, l'ombre de Robespierre.

Dans les Hautes Alpes, la création des sociétés populaires est assez tardive. Même si la société populaire de Grenoble correspond avec le maire de Gap et des hommes influents du département, il faut attendre 1792 pour qu'apparaissent les sociétés populaires dans ce département. A Gap, où semblé siéger la 1^{ère} société populaire des Hautes Alpes, la présence de cette dernière ne satisfait pas la gendarmerie alors que le peuple lui est plutôt favorable. Les tensions avec la gendarmerie sont assez vives et le 9 juillet 1792, le commandant de la Gendarmerie s'en prend physiquement au président de la société populaire. A partir de 1793, les sociétés des Amis de la Constitution présentes dans les Hautes Alpes laissent la place aux sociétés à recrutement plus populaire,

⁹ "Clubs et sociétés populaires" in *Dictionnaire critique de la Révolution Française*. Tome institution et création, page 108.

¹⁰ Ibid, page 115.

¹¹ Son frère, Joseph, général, devient ministre de la Guerre en 1792.

proche des sociétés de sans-culottes. Les notables de 1789 sont écartés par craintes des sympathies fédéralistes. La société de Gap, déjà inactive, est définitivement supprimée le 6 brumaire an II par le représentant Beauchamp qui en reforme une nouvelle, appelée société républicaine de Gap. C'est durant l'an II, et avec l'aide des représentants du peuple Barras et Fréron, que les sociétés populaires éclosent en Hautes Alpes. On en compte alors 56. Parmi les sociétés des Hautes Alpes, celles de Gap, Embrun, Montdauphin et Briançon ont la particularité de comporter beaucoup de membres issus des régiments en garnison dans ces villes. Mais, si le département semblé assez révolutionnaire, certaines sociétés, comme celle de Briançon, sont, à l'automne 1793, plutôt tiède. Afin de ranimer leur ardeur révolutionnaire, une assemblée de sociétés populaires, une fédération, à lieu à Gap du 11 au 14 novembre 1793 sous la présidence du représentant Beauchamp. A partir d'octobre 1793, les sociétés entreprennent la lutte active contre le reliquat du fédéralisme.

Même si les sociétés populaires¹² ne sont pas instaurées par le Gouvernement, elles sont rapidement réglementées au niveau national par des lois et des décrets. Ainsi, le 12 mars 1793, la Convention décrète l'envoi du Bulletin de la Convention aux sociétés populaires. Le 13 Juin 1793, la Convention prend un arrêté qui ordonne la mise en liberté des membres des sociétés populaires et comités de surveillance mis en état d'arrestation par les autorités constituées fédéralistes. De plus il stipule que les autorités constituées n'ont pas le droit de troubler les citoyens dans le droit qu'ils ont de se réunir en sociétés populaires. Le 9 Brumaire an II, la Convention prend un décret qui interdit aux femmes de faire partie d'une société populaire et qui déclare les séances de ces dernières publiques.

Une des sociétés populaires les plus actives des Hautes Alpes est celle d'Embrun, nommée, société montagnarde des sans-culottes d'Embrun en l'an II, épurée après juin 1793 par le représentant du peuple Dherbès Latour.. Ses "adhérents donnent leur point de vue sur les problèmes les plus divers". La société d'Embrun, comme certaines sociétés des sans-culottes dans l'Ain au même moment, "s'intéresse aux citoyens des campagnes pour les encourager à apporter leur obole à la Sainte Révolution".

Au niveau des sociétés populaires, le Dauphiné est compris dans un grand ensemble Sud Est, caractérisé par une forte concentration sociétaire, dont la Drôme apparaît comme le point d'orgue. Peu de sociétés du Dauphiné sont affiliées aux Jacobins de Paris, seulement 28 sur les 398 que compte la région. Pour les sociétés iséroises, la présence aux clubs des Jacobins de Paris de Barnave, qui est l'auteur de son règlement, peut être une raison d'affiliation. Sans doute ont elles adoptée un système d'affiliation cantonal et départemental en usage dans l'Ain voisin. De même, peu de sociétés Dauphinoises sont abonnées à la presse parisienne, la région comptant, il est vrai une presse régionale incarnée par la Vérité du peuple, éditée par la société des Bonnets rouges de Grenoble, le Courrier patriotique de Valence et la Vedette des Alpes à Grenoble. De ce fait, seulement 11 sociétés sont abonnées aux Annales Patriotiques de 1790 à 1793, et 37 au Journal de la Montagne de 1793 à l'an II. Suite à la crise fédéraliste, les sociétés populaires se réorganisent ou sont épurées par les représentants du peuple en mission dont elles deviennent les partenaires politiques privilégiées.

Les sociétés populaires Dauphinoises ne sont pas de grandes communicantes. L'envoi de pétitions à la Convention, comme au Comité de Salut Public est plutôt faible et peut être expliqué par la présence quasiment permanente de représentants du peuple dans la région. L'usage des pétitions est surtout utilisé lors de la condamnation de Danton, le 16 germinal an II alors qu'il ne l'est presque pas au 9 thermidor, après la chute de Robespierre sauf dans l'Isère.

L'activisme sociétaire du Dauphiné est caractérisé, en l'an II, en Drôme et dans les Hautes Alpes, par des fédérations de sociétés populaires. Ce phénomène des congrès, typiquement dauphinois, apparaît dès le 3 mars 1791, à Valence, où 22 sociétés de 3 départements se réunissent. Mais c'est avec la fédération des 7 au 9 septembre 1793, à Valence, que le mouvement connaît son apogée. Lors de ces fédérations, les sociétés populaires déclarent leurs attachements à leurs valeurs, "*exterminer tous les genres de tyrannie,...combattre à outrance les royalistes, les fédéralistes, les modérés et tous les brigands ennemis de notre liberté*"¹³.

Les cavaliers jacobins : du fédéralisme jacobin méridional à l'arme des sociétés populaires

La ferveur patriotique de l'été 1793 montée en puissance par la révolte fédéraliste de Toulon, Marseille et Lyon, stimule l'ardeur des nouveaux patriotes, les sans-culottes réunis en sociétés populaires puis en congrès : "Après la chute de la Gironde, ce sont les Montagnards qui...s'emparent pour quelques mois de l'arme des congrès dans leur lutte contre le fédéralisme"¹⁴. Le 7 et 8 septembre 1793, soixante et onze sociétés populaires se réunissent à Valence et prennent la résolution de former une légion "*composée des membres des sociétés populaires*"¹⁵. Dénommée Légion de la Montagne, son dessein est militaire mais aussi politique : "*une armée de*

¹² Dans l'Ain, le terme de club n'est jamais employé.

¹³ Adresse des membres des sociétés populaires du département des Hautes Alpes et autres départements environnants, réunis à Gap, an II. A.D. Hautes Alpes, L 1512.

¹⁴ BOUTIER (Jean), BOUTRY (Philippe), BONIN (Serge) : "Les sociétés politiques" in *Atlas de la Révolution Française*. Tome 6, Paris, Editions de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 1992, 132 pages.

¹⁵ Autorisation du représentant du peuple Boisset, 9 septembre 1793. Collection de l'auteur.

*Jacobins répandra la lumière dans les camps, et la terreur dans les rangs ennemis ; elle déjouera les complots des perfides, et démasquera les intrigants ; elle fera connaître ceux dont l'incapacité ou l'ambition les égare ; elle surveillera ces scélérats heureux qui profitent des circonstances pour être quelque chose dans le tumulte des guerres ; enfin, elle dévoilera ces guerriers qu'on a connu que sur des rapports infidèles, ou qu'on a vu que par les yeux prévenus de leurs partisans, ou par le canal fangeux des flagorneurs. Arrivez sans-culottes...vous êtes notre seul espoir. Point de muscadins, point de ci-devants, point de riches*¹⁶. La décision des soixante et onze sociétés populaires est soumise à l'aval du représentant du peuple Boisset qui, bien que sympathisant royaliste, donne son accord le 9. Il autorise *"tous les corps constitués, tous les agents militaires...à prendre les moyens les plus prompts pour organiser cette légion, l'armer et l'équiper"*¹⁷. Les décisions prises lors de ce congrès *"sont approuvées dans les semaines suivantes par une trentaine de sociétés de toute la France"*¹⁸, dont celle de Gex et celle de Mâcon. Cette agitation méridionale permet au département de l'Ain, par l'intermédiaire de ses sociétés populaires, de redessiner un axe méridional et de lui redonner des liens forts¹⁹ avec le sud de la France, que le rattachement à la Bourgogne, en 1601, avait estompé.

C'est à Marseille que doit être équipée cette Légion. Mais, le 5 octobre, de nouveau réunis en assemblée générale à Marseille²⁰, les députés de plusieurs centaines de sociétés populaires adressent une supplique aux sociétés afin d'activer l'arrivée de cavaliers jacobins : *"Amis et frères...nous n'avons encore vu arriver que très peu de membres envoyés par quelques sociétés"*²¹. Ils réclament l'envoi rapide d'hommes, craignant le danger à Toulon où l'armée républicaine n'est pas en grand nombre. Les hommes reçus dans la Légion de la Montagne sont éminemment politisés : *"il ne sera reçu...que des membres des sociétés populaires,...munis de bons certificats de civisme"*²². Le 4 brumaire an II, le commissaire ordonnateur Chauvet, avec l'autorisation des représentants Barras et Servières du 11, organise la Légion de la Montagne. Les sociétés populaires sont invitées à armer et équiper leurs volontaires, tout comme ceux qui se destinent à la cavalerie doivent procurer un cheval. Toutefois, pour les sociétés qui ne peuvent pas assumer un tel équipement, le conseil d'administration de la Légion accepte de prendre en charge les frais d'armement et d'équipement. Chastel, capitaine des carabiniers de la Légion des Allobroges²³, est nommé chef de brigade de la Légion de la Montagne. De Marseille, le 17 brumaire an II, il adresse une lettre circulaire à toutes les sociétés populaires de la République dans laquelle il stimule l'ardeur militaire des sans-culottes *"les vrais défenseurs de l'Egalité...qui sauveront la République"*²⁴.

Outre le caractère strictement militaire de la levée et sa marque d'adhésion à un mouvement d'idées nationales issues du *"fédéralisme jacobin"*²⁵, elle permet, d'une part, de signifier matériellement l'engagement politique d'une société à ses concitoyens et d'autre part, elle permet à des personnes, au civisme suspect, de se révéler, par les dons, comme des patriotes. Elle permet aussi aux sans-culottes de repérer les personnes n'ayant fait aucun effort pour concourir à l'équipement, tout comme elle les place en position de force face aux modérés en prouvant leur capacité de mobilisation. Cavaliers politiques, le pouvoir central parisien, par l'intermédiaire de l'adjoint au ministre de la Guerre, Jourdeuil, s'effraye d'une telle force. Le 27 frimaire an II, ce dernier, *"informé...que plusieurs sociétés populaires ont, d'un commun accord, fait équiper à leurs frais des hommes et des chevaux destinés à...la cavalerie"*²⁶, demande *"de diriger, sans délai, vers les armées, les hommes et les chevaux...pour y être incorporés dans un corps de cavalerie"*²⁷. Il n'est alors plus question de la Légion de la Montagne, d'une armée de sans-culottes, d'une arme populaire. Le 23 nivôse, il demande aux sociétés populaires d'*"éviter de renouveler leurs sollicitations sur la formation d'un corps particulier de cavalerie, composé d'hommes fournis par toutes les sociétés"*²⁸. C'est ainsi, qu'à partir du 23 nivôse, une partie des cavaliers jacobins sont amalgamés au 1^{er} hussard à Bourg, puis un an plus tard, le 12 pluviôse an III, aux Hussards des Alpes à Vienne et

¹⁶ Lettre du chef de brigade Chastel, commandant la Légion de la Montagne, 17 brumaire an II. Collection de l'auteur.

¹⁷ Autorisation du représentant du peuple Boisset, 9 septembre 1793. Collection de l'auteur.

¹⁸ BOUTIER (Jean), BOUTRY (Philippe), BONIN (Serge) : *"Les sociétés politiques"* in Atlas de la Révolution Française. Tome 6, Paris, Editions de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 1992, 132 pages.

¹⁹ Le discours de Blanc-Désisles à la société populaire de Bourg, du 5 germinal an II, est imprimé à Aix en Provence.

²⁰ Cette réunion *"marque l'apothéose du fédéralisme jacobin"*. BOUTIER (Jean), BOUTRY (Philippe), BONIN (Serge) : *"Les sociétés politiques"* in Atlas de la Révolution Française. Tome 6, Paris, Editions de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 1992, 132 pages.

²¹ Lettre circulaire des députés des sociétés populaires, 5 octobre 1793. Collection de l'auteur.

²² Organisation de la Légion de la Montagne. 4 brumaire an II. Collection de l'auteur.

²³ Le choix de Chastel n'est pas innocent, la Légion des Allobroges a été un atout essentiel dans la victoire militaire contre les fédéralistes lyonnais.

²⁴ Lettre circulaire de Chastel, 17 brumaire an II. Collection de l'auteur.

²⁵ BOUTIER (Jean), BOUTRY (Philippe), BONIN (Serge) : *"Les sociétés politiques"* in Atlas de la Révolution Française. Tome 6, Paris, Editions de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 1992, 132 pages.

²⁶ Lettre circulaire de Jourdeuil aux corps administratifs et aux commissaires des guerres, 27 frimaire an II. Collection particulière.

²⁷ Ibid.

²⁸ Lettre circulaire de Jourdeuil aux corps administratifs et aux commissaires des guerres, 23 nivôse an II. A.D. Ain 1L 196.

au 11^e hussard à Vesoul.

Le 6 fructidor an III, suite à un discours du député Mailhe, la Convention décrète la dissolution des sociétés populaires.

Les comités de surveillance

C'est le décret du 21 Mars 1793 qui prévoit la mise en place, dans chaque commune de la République, d'un comité de surveillance composé de 12 membres choisis pour leur patriotisme par leurs concitoyens. Les comités de surveillance sont chargés du recensement des étrangers dans leur juridiction : commune, municipalité, paroisse ou canton. Dans l'Ain, le décret du 21 mars 1793, bien que promulgué, ne s'applique pas immédiatement. Peu de comités existent et ce sont les municipalités qui se chargent de délivrer des mandats d'arrêts. "Les dates de créations des comités sont un premier indice de la mobilisation révolutionnaire de la commune concernée... certains comités, issus des sociétés populaires... témoignent de la vitalité des jacobins du lieu"²⁹.

La mise à l'ordre du jour de la Terreur, le 5 Septembre 1793, donne un nouveau rôle aux comités de surveillance. Le 17 Septembre 1793, la Convention les charge de "*dresser, chacun dans son arrondissement, la liste des gens suspects, de décerner contre eux les mandats et de faire apposer les scellés sur leur papier*"³⁰. Désormais les comités de surveillance sont des autorités policières. Ce décret ne fait que légaliser des pratiques déjà existantes ; de plus, la Convention ordonne aux municipalités de communiquer aux comités de surveillance les noms des citoyens qui n'ont pas obtenu de certificats de civisme. Ce n'est qu'avec la loi du 14 Frimaire an II, que les comités de surveillance deviennent de véritables institutions du Gouvernement Révolutionnaire, des relais et des agents de la Convention dans toutes les parties de la République. Cette loi renforce efficacement leurs pouvoirs les mettant ainsi en concurrence avec les municipalités. Avec cette loi, la Convention prévoit l'éviction de tous les membres qui seraient déjà employés à une autre fonction, tout comme elle casse les coteries entre des membres ayant des liens de parenté.

La loi du 14 Frimaire ordonne aux comités d'avoir un président et un secrétaire renouvelés tous les 15 jours..

Le 20 Septembre 1793 la Convention décrète "*que les certificats de civisme seront révisés par les comités de surveillance et de salut public ... (ou) par un comité établi ad hoc, composé de six membres pris dans les sociétés populaires*"³¹. Le 27 Septembre, les comités de surveillance sont requis d'envoyer au Comité de Sûreté Générale de la Convention les procès verbaux contenant les motifs des arrestations. Le 19 et 27 Vendémiaire an II, la Convention donne des directives aux comités de surveillance sur la conduite à tenir avec les personnes arrêtées en vertu du décret du 17 Septembre 1793 et les charge de faire savoir aux personnes arrêtées le motif de leur arrestation.

Dans les Hautes Alpes, la création des comités de surveillance se fait en réaction à la crise fédéraliste, au moment de l'affermissement du Gouvernement Révolutionnaire, durant l'automne 1793 à l'initiative des représentants du peuple en mission Beauchamp puis Dherbès Latour. En effet, avant l'arrivée de ces derniers et de la systématisation de la mise en place des comités de surveillance pour assurer une mission de salut public, les comités de surveillance sont inexistant dans les Hautes Alpes. Le 1^{er} comité de surveillance de Gap y est établi le 10 octobre 1793 et un second le 20. Chacun correspond à une section de la ville. Jugeant que les membres composant alors ces comités n'ont pas "*obtenu l'assentiment des patriotes*"³², et qu'ils ne sont pas "*assez courageux et assez fermes dans les principes révolutionnaires pour résister à tous les genres de séduction, d'intrigue et de corruption*"³³, le représentant Beauchamp les supprime le 24 frimaire an II et en organise un nouveau le jour même. Ce dernier a alors la particularité d'avoir une fonction étendue à la commune, comme cela est prévu par la loi du 21 mars, mais aussi à toute les communes du district où ne se trouverait pas de comité de surveillance. A partir de floréal an II, le peu de comités de surveillance que compte els Hautes Alpes sont réorganisés par le représentant Dherbès Latour. Le comité de surveillance de Gap est réorganisé le 19 floréal an II, non seulement pour mettre en adéquation à la mouvance politique du moment ses membres mais aussi pour placer des hommes suffisamment instruits pour cette tâche. Ce comité de surveillance n'est plus un comité de surveillance communal mais cantonal, comme cela est de rigueur légalement.

Le décret du 7 Fructidor an II, supprime les comités de surveillance des cantons pour en instituer un par district. Ce décret précise que tous les membres doivent savoir lire et écrire. Le décret du 12 Brumaire an III charge les comités de surveillance de recueillir les noms et adresses des officiers retirés du service. Le 14 Frimaire an III, un décret du Comité des Finances de la Convention donne enfin le mode de paiement des citoyens composant les comités de surveillance. Les comités de district doivent être désormais considérés comme une administration à part entière et plus une émanation quasi-souveraine du Gouvernement Révolutionnaire. En Isère, c'est le

²⁹ Etat des recherches de Martine Lapied sur les comités de surveillance dans le Sud Est de la France, tiré de son mémoire d'habilitation, 1997.

³⁰ VOVELLE (M.) : *L'état de la France pendant la Révolution (1789-1799)*. Paris éditions de la Découverte, 1989, page 193.

³¹ Décret de la Convention Nationale du 20 septembre 1793. Collection de l'auteur

³² Arrêté du représentant Beauchamp, 15 brumaire an II. A.D. Hautes Alpes L 670.

³³ Arrêté du représentant Beauchamp, 15 brumaire an II. A.D. Hautes Alpes L 670.

représentant Gauthier des Orcières qui suppriment tout les comités de surveillance en novembre 1794. C'est le 1er Ventôse an III, que la Convention décide qu'il ne subsistera désormais qu'un comité de surveillance dans les villes de plus de 50.000 habitants.

Les représentants du peuple en mission

"Le corps des représentants en mission constitue l'élément distinct majeur de la structure de la Terreur en province"³⁴. Au fur et à mesure que les problèmes s'accroissent en 1793, la Convention, délègue certains de ses membres, (toujours des jacobins convaincus³⁵) dans la République, afin d'assurer une certaine coordination entre Paris et les départements. Mais ces représentants, par leur liberté d'action, tendent à devenir un corps, une faction, au cœur de la Montagne par rapport à leurs collègues restés dans le sein de la Convention.

Par le décret du 9 mars 1793, la Convention précise les attributions des conventionnels envoyés dans les départements. Ce décret leur donne aussi des attributions militaires. Ils ont les pleins pouvoirs en ce qui concerne le recrutement, mais aussi, suivant l'article 8, des pouvoirs de Salut Public : "*les commissaires de la Convention Nationale. . .auront le droit de prendre toutes les mesures qui leur paraîtraient nécessaire pour rétablir l'ordre partout où il serait troublé*"³⁶. Mais les représentants en mission n'en demeurent pas moins responsables devant la Convention. La période du 9 mars 1793 au 9 nivôse an II marque une période d'anarchie dans les attributions des représentants en mission³⁷. En effet, les pouvoirs des uns contrecarrent les pouvoirs des autres. Mais à partir du 9 nivôse an II, le Comité de Salut Public ressert ses liens avec les représentants en mission. Désormais, les conventionnels en mission sont "*rigoureusement circonscrits dans les départements qui leur sont désignés. Ils sont revêtus de pouvoirs illimités. . .ils sont réputés sans pouvoir dans les autres départements*"³⁸. Avec le décret du 7 septembre 1793 qui donne aux arrêtés des représentants en mission force de loi "*tant que le Comité de Salut Public ne les a pas dénoncés comme contraires aux principes*"³⁹, les représentants en mission deviennent de véritables "Convention" en province⁴⁰, dépositaires du pouvoir de celle-ci et agissant au nom du peuple souverain. A ce titre, ils sont les seuls à pouvoir intituler "Au nom du peuple Français"⁴¹ leurs arrêtés, proclamations, ou tout autre acte et donc de revêtir leurs décisions la légitimité nationale. Relais de la politique centrale de Paris, les représentants en mission deviennent le 9 nivôse an II des autorités constituées au même titre qu'une municipalité ou un directoire de district⁴². Dotés de tels pouvoirs, les représentants sont des autorités autonomes qui font de leurs agents des commissaires aux fonctions étendues. Cette autonomie de pouvoir amène les représentants du peuple à être un moteur du Gouvernement Révolutionnaire dans les départements, ou à servir les espoirs de militants locaux : "ces représentants énergiques ne se bornaient pas d'ailleurs à une politique purement répressive. Ils associaient à leur œuvre la masse des petites gens en édictant des taxes forcées sur les riches"⁴³.

En Dauphiné, la présence de ces représentants est étroitement liée à la présence du front. Les représentants y font plus de missions d'ordre militaire que civil. Toutefois, l'envoi de représentants du peuple en mission se fait par département ou par deux départements, ce qui fait que le Dauphiné voit arriver beaucoup de ces conventionnels en mission. Les premiers représentants envoyés en Isère, Drôme et Hautes Alpes le sont avec la loi du 9 mars 1793, qui envoie des couples de représentants en Rhône et Loire et Isère, Hautes et Basses Alpes et Drôme et Bouches du Rhône. Toutefois, ce sont les conventionnels Amar, de l'Isère et Merlino de l'Ain, qui s'occupent de ces deux derniers départements. Leur mission dure du 12 mars au 25 mai. Si dans l'Ain elle est marquée par une rébellion des administrations départementales et une vague d'arrestation, en Isère, leur mission est moins mouvementée. Amar et Merlino activent le recrutement. Leur mission coûte 4 500 livres. Suite à Amar et Merlino arrivent Gauthier des Orcières, Dubois Crancé, Nioche et Albitte. Ce sont eux qui résolvent la crise

³⁴ LUCAS (C.) : *La Structure de la Terreur. L'Exemple de Javogues et du Département de la Loire*. Oxford University Press 1973. Traduit par G.Palluau St Etienne Université Jean Monnet, 1990.

³⁵ Tout les représentants issu de la Convention, envoyés dans l'Ain, sont membres du club des Jacobins de Paris, et tous (à l'exception de Gouly, par exemple), ont votés la mort de Louis XVI.

³⁶ Décret de la Convention National du 9 mars 1793, portant nomination des commissaires chargés d'accélérer le recrutement dans les départements. Collection de l'auteur.

³⁷ LUCAS (C.) : *La Structure de la Terreur. L'Exemple de Javogues et du Département de la Loire*. Oxford University Press 1973. Traduit par G.Palluau St Etienne Université Jean Monnet, 1990.

³⁸ Extrait des registres du Comité de Salut Public de la Convention national, 9 nivôse an II. A.D. Ain série L.

³⁹ Décret de la Convention National du 7 septembre 1793 relatif aux arrêtés des représentants du peuple près les armées et les départements. Collection de l'auteur.

⁴⁰ LUCAS (C.) : *La Structure de la Terreur. L'Exemple de Javogues et du Département de la Loire*. Oxford University Press 1973. Traduit par G.Palluau St Etienne Université Jean Monnet, 1990.

⁴¹ Décret de la Convention Nationale du 5 jour du 2 mois de l'an second de la République relatif à l'intitulé des arrêtés et actes des autorités constituées. Collection de l'auteur.

⁴² Dans son décret du 9 nivôse, le Comité de Salut Public agit "*en exécution de l'article 1er section 4ième du décret du 14 frimaire an II, qui autorise le Comité de Salut Public à prendre toutes les mesures nécessaires pour procéder au changement des autorités constituées*". Extrait des registres du Comité de salut Public. A.D. Ain série L.

⁴³ MATHIEZ (A.) : *La vie chère et le mouvement social sous la Terreur*. Tome 2, page 26.

fédéraliste en Isère en refusant, avec la société populaire de Grenoble, l'envoi de députés suppléants pour former une nouvelle convention. Ils s'appuient sur les sociétés populaires pour exercer la vigilance. Le conventionnel Deydier, de Pont de Vaux dans l'Ain, est envoyé en Isère, le 2 octobre 1793. Sa mission est essentiellement centrée sur les forges de Rives, où il reste deux mois et demi et pour laquelle il dépense 1 479 livres. Le 7 nivôse an II, deux représentants sont envoyés auprès des armées des Alpes en Isère et d'Italie dans la Drôme et les Hautes Alpes. Un autre représentant, Dubroucq du Pas de Calais, est envoyé dans le Dauphiné avec la loi du 17^e pluviôse an II, pour l'embrigadement des troupes dans les armées des Alpes et d'Italie.

Les missions civiles dans le Dauphiné sont assez peu nombreuses par rapport à l'Ain ou au Rhône. Ces missions civiles sont organisées en trois envois, le 8 octobre 1793, le 9 nivôse an II et Dupuis le 21 germinal an III. Ces missions sont presque toutes à buts politiques, instauration du gouvernement révolutionnaire et chasse aux sans-culottes en l'an III. Avec ces missions, ce sont 5 représentants qui sont présents en Dauphiné sans compter ceux présents aux armées. Dans les Hautes Alpes, c'est le représentant Dhebrès Latour qui exerce ses fonctions, à sa demande, en juin 1793, dans son département d'origine, où il reste jusqu'à l'automne 1794.

Les arbres de la Liberté

Si les premiers arbres de la Liberté sont plantés en France dès 1790, il faut attendre la grande vague de plantations de l'après déclaration de la guerre en 1792, pour que les arbres de la Liberté fleurissent, celui de Grenoble est planté suite à une délibération de la municipalité le 24 juin 1792. L'image symbolique que donnent les révolutionnaires de la plantation de l'arbre de la Liberté n'est autre que la reprise de la tradition du mai d'honneur "pour l'appliquer à l'amour de la liberté"⁴⁴ pour en faire une image idyllique où l'arbre "remplit une fonction pédagogique et civique"⁴⁵. "Humanisé et sacralisé, il symbolise la liberté mais aussi la fraternité et l'unité"⁴⁶. L'arbre de la Liberté est durant toute la Révolution le lieu de convergence de l'engagement révolutionnaire et de démonstration de l'attachement aux valeurs révolutionnaires puis républicaines : "arbre sacré, symbole de notre liberté, c'est auprès de toi que nous viendrons prêter le serment fédératif de tous les Français...tu seras le point de notre ralliement"⁴⁷. C'est le cas à Grenoble lors de la fête de la Reconnaissance sous le Directoire.

La plantation de l'arbre de la Liberté de Grenoble prend une tournure festive à laquelle doivent s'associer tous les républicains : il est le signe de ralliement au nouveau pouvoir. Lors de la fête donnée pour la plantation de l'arbre de la Liberté de Grenoble, le 24 juin 1792, sont présents le 101^e de ligne, le 4^e régiment d'artillerie, les volontaires du Gard, des Basses Alpes et de l'Isère. La Garde Nationale de Grenoble, en tout 4 000 hommes de troupe, les membres de la société des Amis de la Constitution, les membres de la municipalité, des directoires du département, du district et des tribunaux, les membres de l'état major du général Montesquiou.

Après un premier texte législatif sur la plantation des arbres de la Liberté, le 3 pluviôse an II, cette pratique se ralentit après le 9 thermidor an II jusqu'au 28 pluviôse an VI, lorsque le Directoire fait de cette plantation une fête révolutionnaire. La symbolique liée à l'arbre ne fait pas toutefois l'unanimité. Si durant l'an II, l'animation civique tourne autour de l'arbre, durant le Directoire, la ferveur religieuse ranimée par les missions des nombreux prêtres réfractaires pousse certains croyants à s'attaquer au symbole qu'est l'arbre de la Liberté. Toute fois en Dauphiné, et à Grenoble en particulier, la plantation des arbres de la Liberté atteignent leur but en mobilisant la masse.

Symbolismes et cérémonial révolutionnaires

Le symbolisme révolutionnaire est présent en Dauphiné dès les débuts de la Révolution. En effet, lors de la fédération du camp des Crottes, le 20 avril 1790, les organisateurs prennent soin de situer la cérémonie dans un lieu symbolique, une forêt de montagne : "les forêts et rochers qui l'environnent rappelloient aux montagnards leur amour naturel pour la liberté"⁴⁸. Dès 1791, les sociétaires de l'Association des Cardinaux adoptent le bonnet rouge et la tête de mort comme symbole. Ces symboles sont mis en scène lors des fêtes révolutionnaires, lors de la plantation de l'arbre de la Liberté de Grenoble, où la pique et le bonnet ornés d'une cocarde sont fixés à l'arbre symbole de liberté, ou encore le 10 août 1793 à Grenoble où le président de la société populaire marche devant le cortège tenant une bannière sur laquelle est peint un œil de la surveillance perçant un épais nuage.

Les symboles des fêtes révolutionnaires et les manières de les conduire sont des vecteurs de communication très forts. Dès le printemps de 1789, apparaît une symbolique liée à la Révolution, " tout se passe comme si, au cours des épisodes révolutionnaires, on assistait à une particulière éclosion de signes, d'images, d'allégories, d'emblèmes et de gestes, dans le but d'affirmer la rupture avec un passé que l'on rejette...mais aussi des espérances et des utopies, un nouvel idéal"⁴⁹. Ainsi, la liberté s'incarne dans l'arbre mais aussi dans le bonnet,

⁴⁴ Mission du Bicentenaire de la Révolution Française : *Les arbres de la Liberté*, Bicentenaire de la Révolution Française, 1989.

⁴⁵ Ibid.

⁴⁶ LIRIS (Elisabeth): "le symbolisme révolutionnaire" in *l'état de la France pendant la Révolution Française*. Editions de la Découverte, Paris, 1988.

⁴⁷ Journal patriotique de Grenoble et du département de l'Isère, n°58. 28 juin 1792.

⁴⁸ Procès verbal de la fédération du camp des Crottes, 20 avril 1790. A.C. Embrun.

⁴⁹ LIRIS (Elisabeth) : " le symbolisme révolutionnaire " in *l'état de la France pendant la Révolution Française*. Editions de

dans une allégorie féminine de la Liberté comme à Grenoble le 10 août 1793, ou dans une représentation de la Bastille comme à Gap le 14 juillet 1791. Toutefois, la liberté de 1789 n'est pas celle de l'an II. Le changement s'effectue durant l'hiver 1793/94. Les intitulés des en-têtes changent et la liberté devient "un des éléments du dialogue avec la mort"⁵⁰.

L'adoption du bonnet rouge, symbole de la liberté, est le fruit de "l'importance de la culture classique"⁵¹. Il est porté par les patriotes puis surtout par les sans-culottes et sa présence confère une aura particulière à son réceptacle : pique, drapeau, bague, cocarde comme Châlier, arbre de la liberté, clocher comme à Besançon ou incarnation de la déesse de la Raison. Sous le Directoire, le bonnet phrygien laisse la place au casque de Minerve. Cette culture classique apporte aussi le faisceau licteur et les gestes de serment. De même la franc-maçonnerie contribue à la symbolique révolutionnaire, équerre, compas, œil surveillant, accolade et balance. Toutefois, la symbolique chrétienne, dans l'expression des fêtes décadaires de l'an II et l'autel de la Patrie sur lequel est déposé la Constitution n'est pas en reste dans son apport symbolique à la Révolution. Après le 10 août, "le pouvoir utilise la force mobilisatrice des symboles"⁵².

Ce système de symboles révolutionnaire est évolutif. En effet, durant la décennie 1789-1799, le trésor des symboles révolutionnaires fluctue en fonction des événements. Le cachet devient un support matériel et circonstanciel des événements révolutionnaires. Ainsi dès les premiers événements révolutionnaires, des particuliers rognent les attributs héraldiques ainsi que les armoiries figurant sur leurs matrices ; tout comme certaines municipalités adoptent dès janvier 1790 des cachets à symboles révolutionnaires qui succèdent ainsi à leurs blasons ou leurs armoiries. En matière de réglementation des cachets, là aussi, seuls, les cachets de justice bénéficient d'une législation et d'un contrôle draconien. Le 7 août 1793, la Convention décrète le changement obligatoire des cachets des justices de paix sur lesquels désormais devra figurer "*l'emblème de la République*"⁵³.

C'est pour servir la fête et exalter les valeurs révolutionnaires que les ressources de tous les arts sont mises à contribution, révélant l'utilisation plus ou moins fréquente de certains types d'objets, accessoires ou monuments. L'autel est un élément constant, à partir de 1790, dans le Dauphiné, de la fête révolutionnaire. Il est aussi le principal accessoire, point de ralliement des cortèges. L'autel est présent dans les fêtes révolutionnaires pour renforcer et souligner leur caractère exceptionnel. Si durant les années 1789-90, l'autel est encore lié au cérémonial catholique, celui-ci va peu à peu disparaître pour laisser place à un rituel civique mais non moins religieux.

Un second accessoire est utilisé lors des fêtes révolutionnaires dauphinoises, c'est la représentation de la Montagne, comme au camp des Crottes ou dans une proposition de la société populaire de Grenoble, du 28 pluviôse an II, d'élever une montagne. La montagne est un objet typiquement révolutionnaire. La montagne a l'image de la stabilité et de la solidité, c'est l'architecture qui jaillit de l'informe et du chaos initial.

La pyramide est aussi un de ces symboles. Utilisée, entre autre, lors de la fête du 24 août 1792 à Grenoble, la pyramide est un symbole d'éternité malgré la mort.

La sculpture, comme la peinture, sont des moyens efficaces de propagande. Si la sculpture est présente, sous la forme de déesse de la Liberté, dans les fêtes révolutionnaires grenobloises, la peinture n'est pas utilisée, sauf sur les drapeaux, du fait de sa platitude qui la rend invisible à la foule. Les déesses de la Liberté, sculptures ou allégories féminines, sont généralement majestueuses. Celle de la fête du 10 août 1793 à Grenoble est sur un piédestal en marbre. Elle a une couronne sur la tête, tenant à la main la pique surmontée d'un bonnet, ayant un joug sous ses pieds, un chat à ses côtés et l'urne cinéraire de Marat de l'autre. La présence du chat n'est pas anodine. Ce n'est pas au félin de compagnie que l'on fait référence mais à l'animal qui ne peut pas souffrir de contrainte.

La chasse aux symboles de l'an II est ouverte. Il apparaît ou réapparaît la fête exprimant la culture populaire, les vogues dans le canton de Vienne et la réutilisation des anciens cérémoniaux liturgiques à Grenoble. De même la guerre modifie dans le courant de l'an III le symbolisme, qui toujours d'inspiration patriotique (faisceau de licteurs et bonnet phrygien), devient plus martial (drapeaux, fanions). La République égalitaire et citoyenne fait place à la République guerrière. La censure des symboles reste en vigueur jusqu'au Consulat⁵⁴.

Lors de ces fêtes, révolutionnaires, civiques ou décadaires, ou des moments révolutionnaires, le chant occupe une place essentielle dans la dynamique politique révolutionnaire : il est l'expression populaire⁵⁵ des idées

la Découverte, Paris, 1988.

⁵⁰ Ibid.

⁵¹ LIRIS (Elisabeth) : "le symbolisme révolutionnaire" in *l'état de la France pendant la Révolution Française*. Editions de la Découverte, Paris, 1988.

⁵² Ibid.

⁵³ Le décret du 7 Août 1793, ordonne le changement de cachets des juges de paix. A.D. Ain série L non classée.

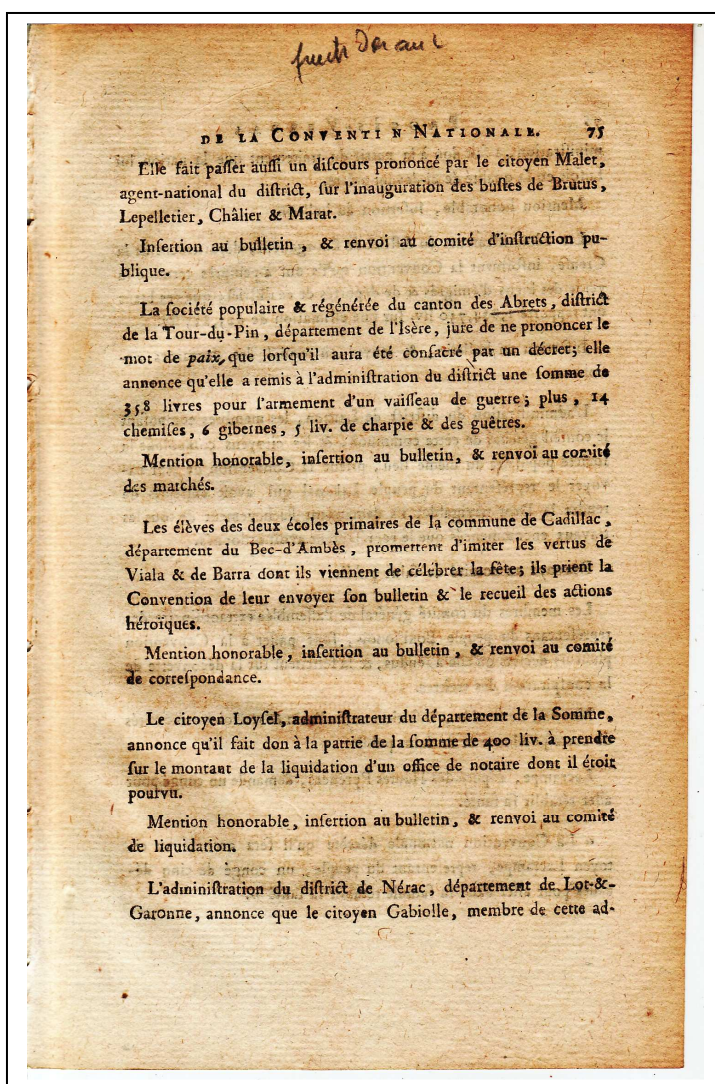
⁵⁴ "cette conduite de la part d'une autorité constitué serait on ne peut plus blâmable et contraire aux lois qui proscrivent les signes de parti". Lettre du Ministre de la Police au commissaire du pouvoir exécutif près le département de l'Ain, 24 germinal an 6. A.D. Ain 2L.

⁵⁵ Le 30 nivôse an II, un membre de la société des sans-culottes de Bâgé propose que deux fillettes qui ont chanté lors de la séance le fasse de nouveau lors de la fête de la prise de Toulon.

et de la politique, aussi bien pour les sans-culottes que plus tard pour les messidoriens, car la chanson participe à l'événement puis le perpétue⁵⁶. En effet, " dans la France des années 1780, tout événement public suscite...des chansons ; tout mouvement d'opinion s'exprime de cette façon. C'est le mode d'appropriation naturel de l'actualité par un public qui parfois ne sait pas bien lire ou ne peut pas acheter de livres "⁵⁷. Dans n'importe quelle fête ou cérémonie publique ou privée, comme les réunions de comités de surveillance ou de sociétés populaires, le chant est présent. On chante la Marseillaise et le Ca ira, le 24 juin 1792 à Grenoble, et l'on joue des musiques militaires au camp des Crottes dans les Hautes Alpes le 20 avril 1790.

Dans toutes les démonstrations populaires, les révolutionnaires prennent soin de mettre beaucoup de musique militaire et patriotique. La présence de la musique est primordiale lors des manifestations publiques, la cérémonie de plantation de l'arbre de la Liberté de Grenoble, le 24 juin 1792, où "*la musique...jouait l'air divin ça ira (et)...le refrain français*"⁵⁸ considéré par la presse grenobloise de l'époque comme une "*symphonie céleste*"⁵⁹ ; où lors de la fête funéraire du 24 août 1792 à Grenoble où on joue de la musique dramatique. Les villes ne disposant pas de musiques, ce sont généralement soit les musiques des gardes Nationales qui jouent, comme à Grenoble, où les musiques régimentaires⁶⁰, comme au camp des Crottes, le 20 avril 1790. La musique, généralement des tambours, ouvre la voie des cortèges, ouvre où ferme les cérémonies et les discours. Elle rythme la fête révolutionnaire.

Les fêtes sont à la République ce que les cérémonies étaient à la Religion. Elles rendent sensible les bienfaits de la Révolution et la représentent plus solennelle.



⁵⁶ Le 18 brumaire an II, Couthon et Maignet, en mission à Ambert, font publier 4 000 livrets d'une chanson politique faisant l'apologie du cuivre converti en monnaie.

⁵⁷ DELON (Michel), LEVAYER (Paul-Edouard) : *Chansonnier révolutionnaire*. Gallimard, Paris, 1989. QUENIART (J.) : *Le chant, acteur de l'histoire*. Rennes, P.U.R., 1999.

⁵⁸ Journal patriotique de Grenoble et du département de l'Isère, n°58, 28 juin 1792.

⁵⁹ Journal patriotique de Grenoble et du département de l'Isère, n°58, 28 juin 1792.

⁶⁰ Il s'agit des musiques des régiments d'Austrasie et d'Enghien.

LES VOLONTAIRES DE L'ISERE

Par Laurent Brayard
Titulaire d'un Master II d'histoire
Membre du bureau de la S.E.H.R.I

En septembre 1793, les bataillons issus de la levée en masse et dénommés bataillons de réquisition sont prévus pour aller remplacer les troupes de garnisons et ainsi libérer les forces nécessaires pour combattre sur toutes les frontières et sur tous les fronts intérieurs (Vendée, Normandie, Toulon, Lyon, le Midi). L'Isère est censée fournir 4 bataillons de réquisitionnaires destinés à l'Armée des Alpes.

Le 1^{er} bataillon de l'Isère :

Selon Belhomme, il est formé le 6 novembre 1791. Nous le retrouvons dans l'Armée des Alpes dans la 2^{ème} division du général Dours aux alentours de Chambéry en 1794. Il comprend 557 hommes. Il a 129 hommes aux hôpitaux. Un détachement de sa compagnie de canonniers, fort de 10 hommes est présent dans les rangs de l'Armée des Alpes.

Le 2^{ème} bataillon de l'Isère dit des Allobroges :

Selon Belhomme, il est formé le 10 novembre 1791. La 83^{ème} demi-brigade de bataille est formée au camp de Bruys le 2 novembre 1793 selon Belhomme, le 1^{er} novembre 1793 selon Louis Susanne. Elle se compose du 1^{er} bat du 42^{ème}, 4^{ème} de la Drôme et 2^{ème} de l'Isère (dit des Allobroges). Le 19 juin 1796, elle devient à l'Armée d'Italie, la 57^{ème} demi-brigade de deuxième formation. (17 Yc 84).

Le 3^{ème} bataillon de l'Isère :

Selon Belhomme, il est formé le 24 novembre 1791. Il se trouve le 11 décembre 1793 à l'Armée de Toulon, Aile Gauche. Il est fort de 678 hommes.

La 118^{ème} demi-brigade de bataille est formée le 22 octobre 1793 devant Toulon d'après Belhomme, mais le 3 avril 1794 selon Louis Susane. Elle se compose du 2^{ème} bat du 59^{ème}, 2^{ème} de la Drôme et 3^{ème} de l'Isère. Le 15 mars 1796, elle devient la 32^{ème} demi-brigade de deuxième formation, de l'Armée d'Italie. (17 Yc 121).

Le 4^{ème} bataillon de l'Isère ou des volontaires de Saint-Marcelin :

Selon Belhomme, il est formé le 13 novembre 1791. Le 10 décembre, le 4^{ème} bataillon de l'Isère remplace le 2^{ème} bataillon dans sa garnison de la ville de Bourgoin. Il y reste en garnison longuement jusqu'au 4 mars 1792. Il est remplacé par le 1^{er} bataillon de l'Isère et les deux bataillons sont ensuite dirigés au mois de juillet 1792 vers le camp de Cessieu. Le 11 décembre 1793, il est à l'Armée qui assiège la ville de Toulon. Il se compose de 505 soldats et de 22 officiers.

La 46^{ème} demi-brigade de bataille est formée à Vence, le 28 février selon Belhomme, le 27 février 1794 selon Susanne. Elle se compose des 2^{ème} du 23^{ème}, 4^{ème} et 6^{ème} bataillons de l'Isère. Elle devient la 39^{ème} demi-brigade en deuxième formation le 14 octobre 1795. (17 Yc 49).

Le 5^{ème} bataillon de l'Isère :

Selon Belhomme, il est formé le 20 novembre 1791. Une compagnie de chasseurs du 5e bataillon de l'Isère est versée le 21 juillet 1793 dans le 1^{er} bataillon des chasseurs de l'Armée des Alpes. Il est présent le 21 décembre 1793, dans la 2^{ème} division du général Dours, Armée des Alpes. Il cantonne dans la région de Chambéry et comprend un effectif de 677 hommes et 93 hommes dans les hôpitaux.

Le 6^{ème} bataillon de l'Isère :

Selon Belhomme, il est formé le 3 juillet 1793. La 46^{ème} demi-brigade de bataille est formée à Vence, le 28 février selon Belhomme, le 27 février 1794 selon Susanne. Elle se compose des 2^{ème} bat du 23^{ème}, 4^{ème} et 6^{ème} bataillon de l'Isère. Elle devient la 39^{ème} demi-brigade en deuxième formation le 14 octobre 1795. (17 Yc 49).

Le 8^{ème} bis bataillon de l'Isère :

Selon Belhomme, il est formé le 29 octobre 1793. Le 11 décembre 1793, il est à l'Armée qui assiège la ville de Toulon, Aile Gauche. Il se compose de 661 soldats et de 32 officiers

Le 9^{ème} bataillon de l'Isère :

Il s'agit à la base d'un bataillon de gardes nationaux requis pour le siège de Lyon, en date du 7 septembre 1793 (d'après Belhomme). Le 8 avril 1794, en garnison à Lyon, il prend le nom de 9^{ème} bataillon de l'Isère. Il est complété par des réquisitionnaires supplémentaires.

Le 10^{ème} bataillon de l'Isère :

Il est formé le 12 avril 1794 à Grenoble avec des réquisitionnaires.

Le 11^{ème} bataillon de l'Isère :

Il est formé le 13 avril 1794 à Grenoble avec des réquisitionnaires.

Le 1^{er} bataillon des grenadiers et chasseurs de l'Isère :

Selon Belhomme, il est formé le 24 septembre 1792. Nous le retrouvons dans l'Armée des Alpes dans la 1^{ère} division du général Petit-Guillaume aux alentours de Digne en 1794. Il comprend 606 hommes.

L'amalgame est un mystère les auteurs ne sont pas d'accord, et dans l'état nous ne pouvons trancher, selon Bellhomme il s'agit de ce bataillon qui selon Desprez n'a pas d'existence et serait le 6^{ème} de l'Isère dénommé 1^{er} grenadiers, canonniers et chasseurs de l'Isère.

La 20^{ème} demi-brigade de bataille est formée à Entrevaux le 13 février 1794 selon Belhomme, le 12 selon Susanne. Elle se forme selon Susanne et le journal de l'An 7 des 2^{ème} bat du 10^{ème}, 2^{ème} de la Lozère, 2^{ème} des chasseurs de l'Isère et selon Belhomme des deux premières unités et du 1^{er} grenadiers de l'Isère. Elle devient à l'Armée d'Italie, la 11^{ème} demi-brigade en deuxième formation le 22 septembre 1796. En 1803, 104^{ème} régiment d'infanterie de ligne. (17 Yc 21).

Le 2^{ème} bataillon des grenadiers et chasseurs de l'Isère :

Selon Belhomme, il est formé le 28 octobre 1792. Quelques chasseurs de l'Isère, regroupés en bataillons comprenant 296 hommes se trouvent le 11 décembre 1793 au siège de Toulon, Aile Gauche. Il s'agit peut-être des hommes du 2^{ème} grenadiers et chasseurs de l'Isère ou du 1^{er} bataillon des grenadiers et chasseurs de l'Isère.

L'amalgame est un mystère les auteurs ne sont pas d'accord, et dans l'état nous ne pouvons trancher, selon Susanne, Roucaud et le journal de l'An 7, il s'agit de ce bataillon qui serait amalgamé dans la 20^{ème} demi-brigade avec l'appellation 2^{ème} bataillon de chasseurs de l'Isère et que Belhomme appelle deuxième bataillon de grenadiers et chasseurs de l'Isère. Ici il est impossible de dire qui a raison ou pas. Voir également le 1^{er} bataillon des grenadiers et chasseurs de l'Isère. A ce sujet le journal de l'An 7 donne pour ce bataillon la date de création au 17 janvier 1793, l'obscurité de cet amalgame est totale ! Il faudrait pour être sûr de sa filiation, faire des recherches poussées à Vincennes et aux AD de l'Isère pour démêler les fils.

La 20^{ème} demi-brigade de bataille est formée à Entrevaux le 13 février 1794 selon Belhomme, le 12 selon Susanne. Elle se forme selon Susanne et le journal de l'An 7 des 2^{ème} bat du 10^{ème}, 2^{ème} de la Lozère, 2^{ème} des chasseurs de l'Isère et selon Belhomme des deux premières unités et du 1^{er} bataillon des grenadiers de l'Isère. Elle devient à l'Armée d'Italie, la 11^{ème} demi-brigade en deuxième formation le 22 septembre 1796. En 1803, 104^{ème} régiment d'infanterie de ligne. (17 Yc 21).

Le bataillon de chasseurs de Vigilance :

Il est formé à Grenoble avec 5 compagnies dont une de carabiniers. Il sert ensuite à l'Armée des Alpes.

Le bataillon des chasseurs de Saint-Hilaire :

Il se trouve le 11 décembre 1793, au siège de Toulon, division de l'Aile Gauche. Il est fort de 272 hommes.

Les bataillons de Gardes Nationaux de Grenoble et de Vienne :

Ils sont requis le 7 septembre 1793 pour le siège de Lyon. D'après Belhomme, ils se composent tous deux de 560 hommes. Le 3 octobre 1793, trois autres compagnies de gardes nationaux de l'Isère sont requises pour le service du fort Barrault. Le 8 avril 1794, le bataillon de gardes nationaux toujours en garnison à Lyon, prend le nom de 9^{ème} bataillon de l'Isère.

Le bataillon de réquisition de Vienne :

Il est présent le 21 décembre 1793, dans la 2^{ème} division du général Dours, Armée des Alpes. Il cantonne dans la région de Chambéry et comprend un effectif de 916 hommes et 14 hommes dans les hôpitaux. Le 27 mars 1794, il est signalé par l'administration du département de l'Ain comme étant ne marche pour rejoindre Bourg. Il doit arriver dans cette localité le 7 avril 1794⁶¹. Un ordre de l'Etat-major général de l'Armée des Alpes le signale fort de 1 000 hommes et devant se trouver le 29 mars 1794 à Saint-Rambert, le 30 mars à Pont-d'Ain, et le 31 mars à Bourg.

Compagnies de volontaires de l'Isère :

Il semble que le département fournit d'après Belhomme 4 compagnies supplémentaires de volontaires. Elles sont versées le 1^{er} février 1793 dans le 1^{er} bataillon franc de la République, formé à l'Armée des Alpes.

⁶¹ AD de l'Ain, 2 L 137.

1^{er} bataillon franc de la République :

Il est formé le 1^{er} février 1793, à l'Armée des Alpes, à l'aide des 4 compagnies de volontaires de la Drôme et des 4 compagnies de volontaires de l'Isère en excédent.

Compagnies franches de l'Isère :

Une compagnie est formée en janvier ou février 1793 et forte d'environ 150 hommes sur le papier. Elle entre le 9 septembre 1793, dans la composition du 2^{ème} bataillon de Tirailleurs des Alpes. Nous découvrons également 4 autres compagnies franches de l'Isère formant un total de 153 hommes, 32 en congé, 44 aux hôpitaux et présentent le 21 décembre 1793, dans la 2^{ème} division du général Dours, Armée des Alpes. Elles cantonnent dans la région de Chambéry.



Bouton des volontaires du district de Vienne

1791

LA LEVEE DES VOLONTAIRES EN ISERE

Re transcription de Frédéric Pradal,
Membre de la SEHRI

L417. Lettres du bureau militaire aux agents et officiers du département 1er mars 1793 aux 29 nivôse an 4.

N° 34 – Au Citoyen de la loy commissaire pour le recrutement à Vienne. Du 17 mars

Le directoire de département, citoyen, ne croit pas devoir appuyer la demande des citoyens de Vienne qui désireroient se former en bataillon pour marcher à la défense de la République, la loi s'oppose à ce que l'administration émette ce vœu, vû que les généraux d'armée sont chargés d'indiquer les corps de troupes qui doivent être complétées et nullement d'en organiser de nouveaux.

Le 7e bataillon des volontaires de l'Isère étant incomplet manquant même d'une ou deux compagnies, le directoire proposera au général Kellermann de placer de préférence des citoyens de la ville de Vienne dans ce bataillon où le district a déjà fourni quelques compagnies.

Telle est, citoyen, la réponse que le directoire de département m'a chargé de vous faire, marquez nous je vous prie si cette proposition convient à vos concitoyens qui se destinent à défendre la république, pour que nous agissions en conséquence auprès du général de l'armée des Alpes.

Le ministre de la guerre, citoyen, nous a adressé l'instruction que le Conseil Exécutif a fait rédiger pour les commissions supérieures qui doivent être envoyées dans les départements pour diriger et surveiller les opérations du recrutement de l'armée, en se concertant avec les administrations, il y a joint des copies de la lettre écrite de ces mêmes commissaires supérieurs. Les fonctions qui leur sont attribuées, exigeant, que les principaux détails de la levée se fassent d'accord avec le commissaire du département, les directoires et procureurs syndic des districts ; je vous envoie deux exemplaires de la lettre, et de l'instruction, le citoyen Carteaux désigné pour commissaires supérieurs dans l'arrondissement que doit fournir au recrutement de l'Armée des Alpes n'a pas encore paru dans notre département, nous ignorons par conséquent à quelle époque il pourra établir dans chaque district un nombre suffisant d'agents militaires destinés à la police, et à la première organisation des recrues.

En attendant la nomination de ses commissaires du directoire de district, et les commissaires de département doivent s'occuper de l'examen des hommes qui seront désignés pour marcher ainsi que de leur armement, équipement, ils doivent surtout veiller à ce qu'aucune recrue ne sorte de sa commune qu'armé est équipé conformément aux dispositions du titre 2 du décret du 24 février [1793] et aux instructions précédemment envoyées, qu'à l'admission des hommes destinés à la défense de la patrie, elle doit se faire en conformité des dispositions générales de l'arrêté du département du 22 février dernier relatif au recrutement pour l'armée navale.

Le commissaire supérieur devant se procurer auprès des directoires de départements les renseignements nécessaires pour établir dans chaque district des agents militaires, vous voudrez bien citoyen, nous désigner un ou plusieurs anciens militaires résidant dans votre district pour diriger les recrues qui s'y rendent, et y séjournent, avant leur départ, afin que nous le propositions au commissaire supérieur chargé de lui délivrer une commission particulière, il est également essentiel de choisir d'avancer les officiers destinés à conduire les différentes divisions de recrues qui doivent se rendre sur des routes à Grenoble lieux indiqués pour le rassemblement, puisque ces agents militaires doivent être désignés par les commissaires particuliers et les directoires de district.

Nous vous prions citoyen d'apporter la plus grande attention à tous les objets de détail contenu dans la lettre et l'instruction ci-jointe du ministre de la guerre, pour préparer d'avance tous les objets qui doivent se traiter entre les agents militaires et les administrations.

S'il se présente des citoyens pour être admis dans l'armée navale, vous trouverez dans la copie cy-jointe de la réponse du chef du Bureau des armements que vous devez promettre aux mousmes novices et matelots à l'égard de ceux qui voudront servir dans l'artillerie ou l'infanterie de la marine il faudra leur faire souscrire des engagements conformément au modèle cy-joint, et leur délivrer un premier mandat de payement sur le receveur de district dans la forme utilisée pour le recrutement qui eut lieu ensuite de la loi du 25 janvier 1792.

P. S. Je joins ici, Citoyen, copie de la lettre que nous a écrite le commissaire ordonnateur provisoire de la 7e division militaire pour nous informer que les muletiers attachés à l'armée des Alpes ayant contracté des engagements pour la campagne doivent être exemptés de marcher à la défense de la patrie, mais que les muletiers qui ont été admis depuis la loi du 24 février dernier doivent être mis au rang de ceux qui peuvent être appelés à servir dans les armées de la République, vous voudrez bien, Citoyen, donner cet avis aux municipalités de Chartreuse du Monestier de Clermont, du Valbonnais, et de Mens où les mulets de l'armée sont cantonnés.

Prix : 5 euros



**Association SEHRI
12 rue de la Liberté
01000 Bourg en Bresse**